



Pour toute information / contact :

Service jeunesse : 01 39 22 23 60

Bateau Vivre : 01 39 22 00 54

B.I.J. : 01 30 06 77 14/15

DOSSIER BOURSES AUTONOMIE

16/25 ANS

TITRE DU PROJET

RESPONSABLE DU PROJET

Nom :

Prénom :

Age :

Tél :

Mail :

Adresse :

Partie réservée à l'administration :

Date de dépôt du dossier : / ____ / ____ / ____ /

Date du jury : / ____ / ____ / ____ /

Décision :

Favorable Défavorable

Motif (si refus) :

Montant de la bourse :

RÈGLEMENT

1. Objet :

Les bourses autonomie s'adressent à des jeunes achérois de 16 à 25 ans.

L'objectif est de favoriser et d'accompagner les projets autonomes des jeunes dans différents domaines :

- aide aux vacances autonomes et projets sportifs / artistiques,
- aide à la scolarité, au permis de conduire et à la formation BAFA,
- aide au projet solidaire et aux initiatives

2. Public ciblé :

- Achérois âgés de 16 à 25 ans
- Scolarisés ou non
- N'exerçant pas d'activité professionnelle régulière (emploi plein temps)

3. Modalités :

Le dossier de candidature ci-après est à retirer :

- au BIJ : 4/6 place G. Brassens - 78260 ACHERES

Il est à déposer auprès du **Bureau Information Jeunesse** dans les délais impartis, soit **8 semaines avant le début du projet**.

4. Critères d'attribution :

L'aide financière s'adresse à des jeunes Achérois de 16 à 25 ans pouvant présenter un justificatif de domicile (facture eau, électricité, téléphone fixe, ...) ou d'hébergement.

L'aide ne pourra pas être attribuée pour un projet déjà réalisé au moment du passage en jury .

L'aide accordée est plafonnée et varie entre 150 € à 250 € selon le projet :

- aide aux vacances autonomes et projets sportifs : plafonnée à 150 €
- aide à la scolarité / BAFA/ permis de conduire : plafonnée à 200 €
- aide au projet solidaire et aux initiatives : plafonnée à 250 €

Toute demande de bourse doit être explicitée et faire l'objet d'un projet structuré. Les bénéficiaires des bourses s'engagent à fournir les preuves de la pré-réalisation du projet (acompte, devis, arrhes, ...).

La ville se réserve le droit, au regard des places limitées, de privilégier les jeunes n'ayant jamais bénéficié d'aide de la ville ou d'autres partenaires.

La décision de passage en jury sera appréciée après vérification des pièces justificatives du dossier et de la conformité du projet aux critères.

5. Attribution :

Le jury composé d'élus et de professionnels de la jeunesse attribue les aides après examen du dossier et rencontre avec le jeune.

6. Responsabilités :

La ville d'Achères ne sera en aucun cas responsable en cas de dégradation ou incivisme.

Chaque jeune s'engage à respecter les conditions de l'aide en signant un contrat. En cas de non respect ou de non réalisation du projet, la ville se réserve le droit de demander le remboursement des frais engagés.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Situation actuelle :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide à un projet ?

Oui Non

Si oui précisez,

Avez-vous été accompagné par une structure pour monter votre projet ?

Oui Non

Si oui, laquelle ?

Comment avez-vous connu le dispositif ?

Détaillez en quelques lignes votre parcours ?

LE PROJET

Présentation du projet

Intitulé :

Date de réalisation :

Nature de l'aide demandée :

- Aide aux vacances autonomes et projets sportifs / artistiques
- Aide à la scolarité, BAFA et au permis de conduire
- Aide au projet solidaire et initiative

Résumez ici les caractéristiques de votre projet :

Quelles sont vos motivations ?

Depuis quand préparez-vous ce projet ?

Comment envisagez-vous d'utiliser le montant de l'aide financière demandée ?

Quelles sont les suites envisagées ? (L'après projet, la valorisation, restitution du projet réalisé) ?

L'AIDE AU SÉJOUR AUTONOME

Les dates : du / ___/ ___/ ___/ au / ___/ ___/ ___/

Type de séjour :

- Fixe Itinérant

La destination choisie :

Continent :

Pays :

Ville :

- Mer Montagne
 Campagne Ville

Le type d'hébergement :

Mode(s) d'hébergement

- Camping Famille, amis
 Auberge de Jeunesse Autres, préciser :

Hôtel

Le type de transport :

Mode(s) de transport

- Train Avion
 Voiture Deux roues
 Autocar Autres, préciser :

Vos motivations :

.....
.....
.....
.....

Quelle sera l'activité principale pendant le séjour ?

- Pas d'activité dominante
- Activité(s) sportive(s), préciser :
- Activité culturelle, préciser :
-
- Autres, préciser :
-
-

Quelles démarches avez vous réalisées pour construire ce projet séjour ? :

.....

.....

.....

Remarques complémentaires ? :

.....

.....

.....

.....

BUDGET PRÉVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Achats divers :	Autofinancement :
		- Jobs / Chantier
		- Economies
Hébergement :		
		Apport familial :
Location :		
		Aides et subventions :
		- Etat
Alimentation :	- Département
		- Ville : bourse
Déplacement(s) :		
		Autres subventions :
Autres frais :	(à préciser)	
-Frais médicaux	-.....
-Assurances	-.....
-Visas, formalités	-.....
-Documentation	-.....
-Frais postaux et de téléphone		
-.....		
-.....		
-.....		
TOTAL	-----€	TOTAL	-----€

Le total des dépenses et des recettes doit être équilibré ! Dépenses = Recettes

DOSSIER

Pièces constitutives du dossier :

- Le présent dossier dûment rempli,
- Une photocopie recto verso de la carte d'identité de chacun des participants,
- Un justificatif de domicile ou d'hébergement,
- Un RIB (possibilité de paiement en numéraire)
- Toute pièce permettant de comprendre et vérifier les éléments du projet.

L'ensemble du dossier doit être déposé au :

- au Bureau Information Jeunesse

Retrait des dossiers :

- au Bateau Vivre
- au Club Franquin
- au BIJ

ETAPES :

- 1. Accompagnement pour préciser le projet et compléter le dossier, si besoin**
 - auprès des équipements jeunesse et du BIJ
- 2. Dépôt du dossier**
 - Au Bureau Information Jeunesse
- 3. Présentation du dossier bourse autonomie, dûment rempli et complet, devant une Commission composée de professionnels de la jeunesse et d'élus**
 - Elle émet un avis sur le projet et le soumet au jury
- 4. Entretien individuel devant un jury composé de 2 à 3 personnes : présentation du projet et échanges**
- 5. Si avis favorable du jury, versement de la bourse autonomie sous 2 à 3 semaines, en virement bancaire ou en numéraire auprès de la Trésorerie principale de Poissy.**